

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.
Absents excusés : Pauline CARRON, Victor COLAS, Dominique LAJOIE

Compte administratif 2021 et compte de gestion 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 ainsi que le compte de gestion ont été présentés à l'Assemblée, le doyen a fait procéder au vote en l'absence du Maire.

Après en avoir pris connaissance ; le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la commune, conforme avec le compte de gestion de la trésorerie :

- Section Fonctionnement	Dépenses :	265 703.14 €
	Recettes :	475 362.32 €
- Section Investissement	Dépenses :	451 926.55 €
	Recettes :	683 860.05 €

Résultat positif de l'exercice : 441 592.68 €

De même, après en avoir pris connaissance ; le Conseil Municipal approuve le compte administratif assainissement, conforme avec le compte de gestion de la trésorerie :

- Section Fonctionnement	Dépenses :	1 447.81 €
	Recettes :	17 198.05 €
- Section Investissement	Dépenses :	0 €
	Recettes :	16 176.80 €

Résultat positif de l'exercice : 31 927.04 €

Vote des taux d'imposition 2022

Le conseil municipal propose de reconduire sans augmentation les taux des taxes locales.

Pour information :

Foncier bâti : **part communale 7 %**, part départementale 22.87 %, soit un total de 29.87 %
Foncier non bâti : 22 %

Bâtiments communaux

Atelier communal :

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise CHAMBONNIERE d'un montant de 18 924 € TTC pour procéder à la fermeture du bâtiment et au remplacement des 5 plaques sur le toit. La commune dispose de la porte à adapter.

Maison MAGNET

La municipalité met à disposition le logement pour les nouveaux gérants du restaurant à titre gratuit pendant 1 année. Ceux-ci se chargeront des travaux de rénovation intérieurs, la commune fournissant les matériaux.

La commune a décidé de retenir le devis de Patrick TACHON pour le remplacement de la porte et des fenêtres d'un montant de 9 816.78 € TTC.

Espace De FROMENT

Les plans des travaux ont été validés. Une première tranche va être réalisée en 2022 avec la création de la MAM et du gîte. Les travaux extérieurs (création d'une aire de jeux et de loisirs) seront réalisés en 2023. Le conseil municipal décide de retenir la société APAVE pour la réalisation des contrôles et Créa Synergie pour les diagnostics.

Questions diverses

City stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la construction d'un city stade dans la continuité de la cour de l'école accessible également au public pour la pratique du sport

Ces travaux sont financés par l'agence nationale du sport et la communauté de communes Pays de Lapalisse. L'installation de la structure se fera pendant les vacances d'été.

Le conseil municipal propose à Marianne FUSADE, qui accepte, de siéger au comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial porté par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Le conseil municipal engage une réflexion pour réaliser des économies d'énergie : régulation du chauffage des bâtiments publics et de l'éclairage public.

Composition du bureau **Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022**

8h00 – 12h00	Pauline CARRON – Michel GIRONDE – Fabrice MONTAGNIER – Jean-Paul LARIVIERE
12h00 – 15h30	Marie-Claude DUCROUX – Alain DUCRAY – Olivier GIRAUD – Louis SALLES
15H30 – 19H00	Marianne FUSADE – Amandine TACHON – Isabelle GAGNOL – Dominique LAJOIE – Victor COLAS